Centre de Gestion des Vosges
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Elections professionnelles 2026

Réunion 1h pour tout savoir 17/11/2026



OPÉRATIONS ÉLECTORALES 2026

Élections professionnelles -- Référence au 3 décembre 2026

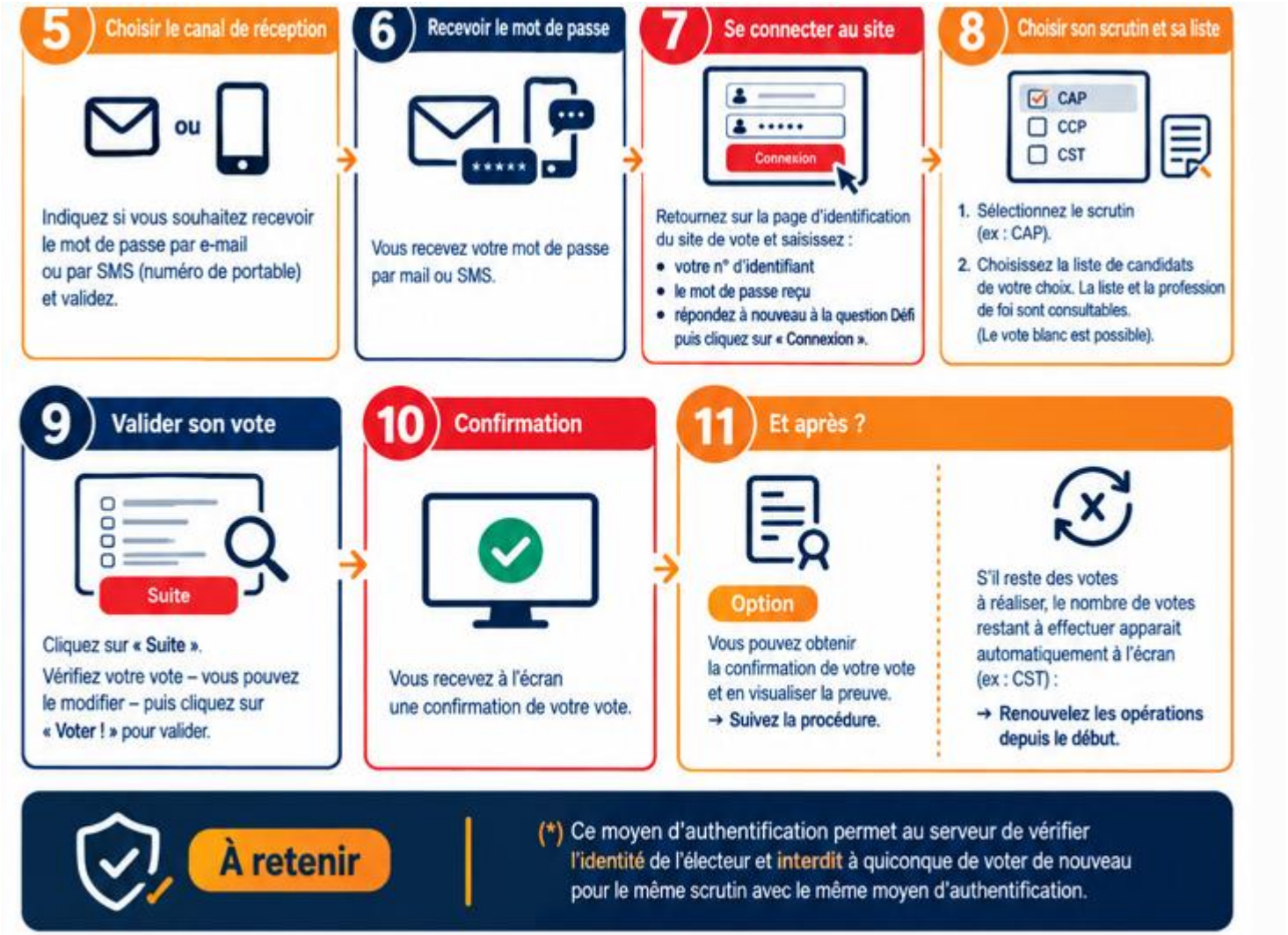
1	JEUDI 22 OCTOBRE 2026 — 17 H	Dépôt des listes de candidats
2	VENDREDI 23 OCTOBRE 2026 — AU PLUS TARD	Irrecevabilité des listes de candidats par le Pdt du CDG
3	SAMEDI 24 OCTOBRE 2026	Affichage des listes de candidats *(vendredi 23/10/26 à 17 heures)*
4	VENDREDI 30 OCTOBRE 2026	Vérification de l'inéligibilité des candidats
5	DU 9 AU 18 NOVEMBRE 2026	Envoi du matériel de vote aux collectivités + distribution du matériel aux électeurs
6	DU 3 DÉCEMBRE 2026 À 12 H 00 AU 10 DÉCEMBRE 2026 À 15 H 00	Période de vote électronique
7	JEUDI 10 DÉCEMBRE 2026 — 15 H 30	Résultats – dépouillement



Les différentes étapes du vote électronique



Les différentes étapes du vote électronique



Besoin d'aide ?

Contactez la cellule d'assistance 24h/24 et 7j/7 (appel gratuit)

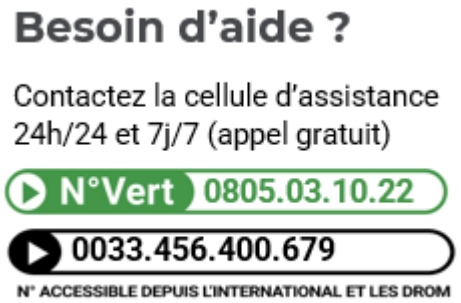
N°Vert 0805.03.10.22

0033.456.400.679

N° ACCESSIBLE DEPUIS L'INTERNATIONAL ET LES DROM

Centre de Gestion des Vosges — Fonction publique territoriale

Numéro vert



A compter du
03/12/2026 12h00

Précisions à l'interlocuteur de la plateforme:

- Elections professionnelles du CDG88,
- Nom, Prénom, Nom de l'employeur,
- Code défi (année de naissance suivie du département de naissance),
- Question complémentaire possible : ville de naissance.

FACILITEZ LE VOTE ÉLÉCTRONIQUE

Un PC à disposition au sein de la **collectivité**

UN POSTE DÉDIÉ

Pour voter par internet

→

UN LOCAL AMÉNAGÉ

Dans les services de la collectivité ou de l'établissement

→

UN ACCÈS FACILITÉ

Pendant les heures de service

→

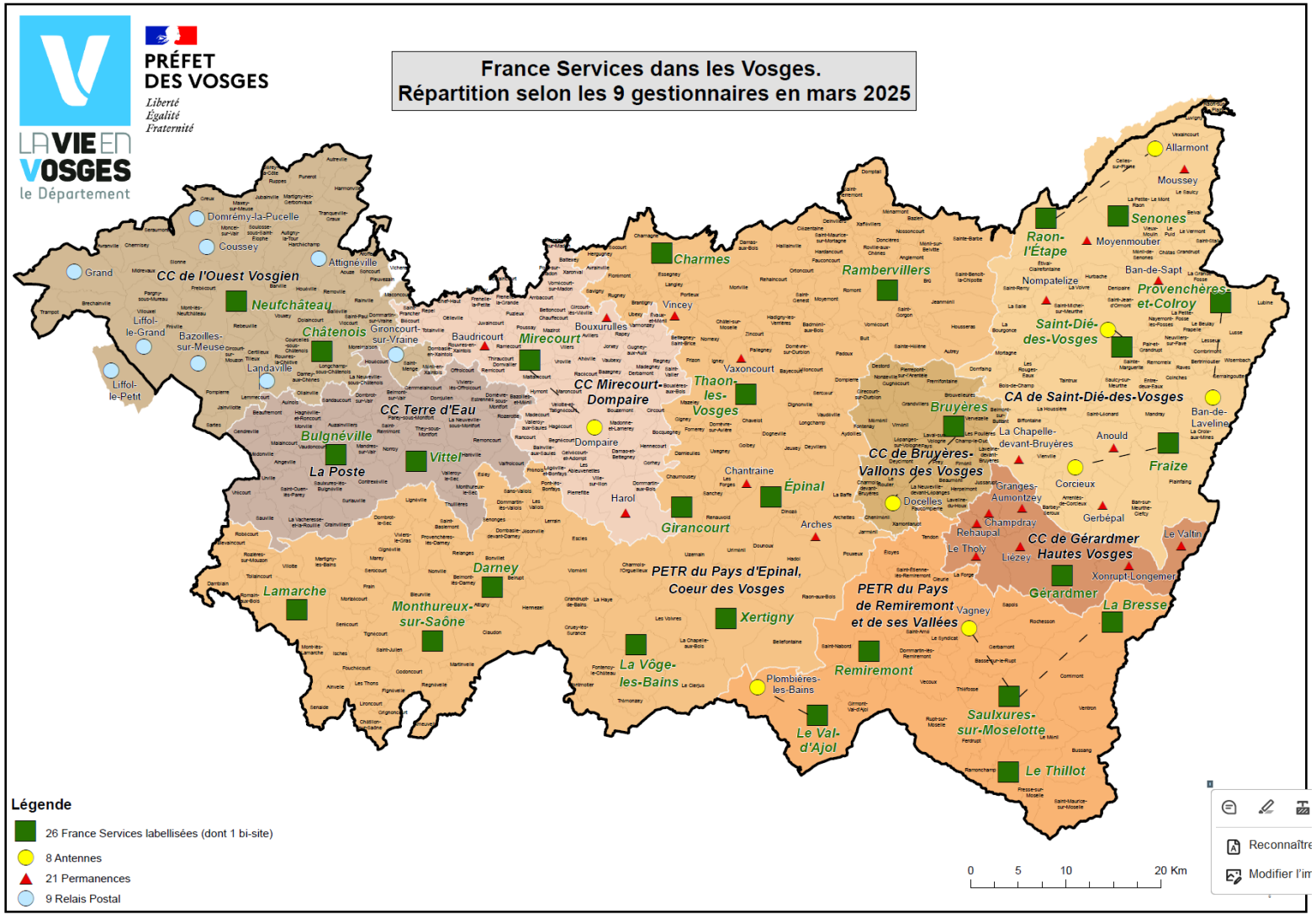
DES GARANTIES

Anonymat • Confidentialité • Secret du vote

La collectivité veille au respect des conditions nécessaires à la protection du vote.



Partenariat Maisons France Services



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Règles à retenir

Articles R 211-34, R.211-177 et R.211-339

du Code général de la fonction publique

À compter du **49e jour,**

aucune modification n'est admise,

sauf si un événement prenant effet au plus tard la veille du scrutin entraîne, pour un agent, l'acquisition ou la perte de la qualité d'électeur

soit à compter du 15 octobre 2026.

15/10/2026

Les demandes s'effectueront via le formulaire du portail ORA Carrières - RH - retraite / Elections professionnelles 2026

mes demandes et suivis

Date limite 27/11/2026 midi

Centre de Gestion des Vosges
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Kit de communication



Informations élections



Informations élections

Élections professionnelles 2026

- Calcul des effectifs
- Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.)
- Commission Consultative Paritaire (C.C.P.)
- Comité Social Territorial (C.S.T.)
- C.S.T. locaux
- Vérifications préalable à l'établissement de la liste électorale
- Vérification des listes électorales
- Impression des listes électorales / collectivité
- Listes électorales générales / CDG
- Listes de candidats
- Envoi du matériel de vote
- Kit de communication
- Période de vote



CALENDRIER ÉLECTORAL CST LOCAUX

Les dates clés *à retenir*

1. **LE 29 OCTOBRE 2026 AU PLUS TARD** → Dépôt des listes de candidats
2. **SAMEDI 31 OCTOBRE 2026 AU PLUS TARD** → Affichage des listes de candidats – publicité *(vendredi 30/10/26 à 17 heures)*
3. **10 NOVEMBRE 2026 AU PLUS TARD** → Publicité de la liste des électeurs admis à voter par correspondance – VPC
4. **30 NOVEMBRE 2026 AU PLUS TARD** → Envoi du matériel de vote et de la propagande aux électeurs admis à voter par correspondance
5. **JEUDI 10 DÉCEMBRE 2026** → Scrutin – dépouillement – vote à l'urne



CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES
Pôle Sécuriser vos procédures administratives et juridiques
1 Chemin de l'Orée du Bois – 88390 UXEGNEY
Tél : 03 29 35 63 10

